



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

**10018<sup>e</sup>** séance

Vendredi 17 octobre 2025, à 15 heures

New York

---

Président : M. Polyanskiy ..... (Fédération de Russie)

Membres :	Algérie .....	M. Yahiaoui
	Chine .....	M. Fu Cong
	Danemark .....	M. Paulsen
	États-Unis d'Amérique .....	Mme Locetta
	France .....	M. Dharmadhikari
	Grèce .....	M. Stamatekos
	Guyana .....	Mme Benn
	Pakistan .....	M. Jadoon
	Panama .....	M. Moscoso
	République de Corée .....	Mme Sooyoung Lee
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme MacNaughtan
	Sierra Leone .....	M. Totangi
	Slovénie .....	M. Burkeljc
	Somalie .....	M. Ibrahim

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/652, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et le Panama.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2794 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**Mme Locetta** (*États-Unis d'Amérique*) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Panama, en tant que corédacteur, de son leadership constructif sur cette résolution (résolution 2794 (2025)). Nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur Haïti et de la reconduction de l'interdiction de voyager, des mesures de gel des avoirs et de l'embargo sur les armes pour une année supplémentaire. Ces sanctions sont une composante clef des efforts internationaux plus vastes, dont le but est de promouvoir la paix et la stabilité en Haïti et dans la région.

Il y a quelques semaines, le Conseil de sécurité a adopté une résolution (résolution 2793 (2025)) sur la création d'une Force de répression des gangs et d'un Bureau d'appui des Nations Unies. Ces mesures permettront de rétablir la sécurité en Haïti et de mettre les gangs à genoux. Les efforts déployés pour lutter contre les menaces immédiates à la sécurité en Haïti s'inscrivent dans le cadre d'une approche plus large visant à s'attaquer aux nombreux facteurs d'instabilité. Cette approche consiste notamment à amener ceux qui alimentent la violence à répondre de leurs actes. Nous nous félicitons de l'inscription sur la liste relative aux sanctions de deux personnes aujourd'hui : Kempes Sanon, le chef du gang Bel Air, qui a joué un rôle important dans le renforcement de l'emprise des gangs sur Port-au-Prince ; et Dimitri Herard, qui a joué un rôle clef en facilitant les activités de réseaux criminels et de gangs en Haïti. Ces démarches complètent les mesures prises aujourd'hui par les États-Unis en vue d'imposer des sanctions nationales contre Dimitri Herard, pour son soutien à la coalition de gangs terroristes haïtiens Viv Ansanm, et contre Kempes Sanon, dont le gang Bel Air est l'un des membres de l'alliance terroriste Viv Ansanm.

Nous félicitons le Conseil d'avoir inscrit ces personnes sur la liste, mais celle-ci n'est pas complète. D'autres acteurs alimentent l'insécurité en Haïti demeurent

impunis. Nous appelons les membres du Conseil à soutenir pleinement et sans réserve leur inscription sur la liste à l'avenir. Haïti mérite mieux. Nous continuerons de faire pression pour que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires inscrivent plus de noms sur les listes de sanctions afin de garantir qu'elles soient adaptées à l'objectif visé. Nous nous tenons aux côtés du peuple haïtien et nous comptons travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien, les autres membres du Conseil et toutes les parties prenantes pour faire advenir la paix et la prospérité dans le pays et dans la région.

**M. Moscoso** (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à la délégation d'Haïti, dont le Représentant permanent nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui constructif tout au long de ce processus et du leadership précieux des États-Unis dans le cadre de cette reconduction.

Les sanctions concernant Haïti, en particulier l'application effective de l'embargo sur les armes, constituent un élément crucial pour éliminer une fois pour toutes le combustible qui alimente la violence dans ce pays. En outre, comme nous l'avons évoqué dans d'autres instances, il existe une relation symbiotique avérée entre certaines élites économiques et politiques et les gangs qui tiennent aujourd'hui la République sœur d'Haïti en otage. C'est pourquoi nous regrettons qu'un consensus n'ait pas pu être obtenu pour inclure dans l'annexe à cette résolution (résolution 2794 (2025)) toutes les personnes qui répondent à ces critères et qui causent tant de dommages à la société haïtienne. Nous espérons que cette reconduction, associée à d'autres initiatives, comme le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la Force de répression des gangs, nous rapprochera de notre objectif commun: un Haïti exempt d'armes, plus sûr et en paix.

**M. Totangi** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Somalie et mon pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana (groupe A3+1).

Nous saluons la participation à la présente séance du Représentant permanent d'Haïti.

Le groupe A3+1 se félicite de l'adoption de la résolution 2794 (2025), qui renouvelle le régime de sanctions concernant Haïti et le mandat du Groupe d'experts sur Haïti. Nous remercions les corédacteurs, le Panama et les États-Unis, d'avoir facilité les négociations.

En adoptant cette résolution aujourd'hui, le Conseil de sécurité réaffirme une fois de plus sa ferme volonté d'enrayer la violence des gangs en Haïti. Nous envoyons également un message ferme et collectif de soutien à tous les hommes, femmes et enfants d'Haïti qui continuent de subir de plein fouet la brutalité des gangs, pour leur dire qu'ils ne sont pas seuls et que le Conseil de sécurité a la ferme intention d'utiliser les outils à sa disposition pour soutenir les efforts d'Haïti visant à mettre fin à la violence déstabilisatrice des gangs dans le pays et à rétablir la sécurité.

En outre, nous nous félicitons de l'inclusion dans ce texte de nouvelles dispositions, qui visent spécifiquement à renforcer l'application de l'embargo territorial sur les armes. La pleine application de l'embargo sur les armes représente un pilier indispensable de la stratégie globale visant à lutter contre la violence armée et à freiner la prolifération des armes et des munitions illégales en Haïti. Le flux incontrôlé de ces armes et munitions exacerbe la crise de sécurité et contribue aux atteintes aux droits humains, aggravant ainsi les souffrances des populations vulnérables et sapant les efforts déployés pour rétablir la paix et la stabilité. Nous continuons d'insister sur l'importance de garantir un meilleur respect des mesures de sanctions et exhortons toutes les autorités compétentes à donner la priorité au renforcement des capacités,

le cas échéant, afin d'assurer une adhésion complète au régime de sanctions et le plein respect de ses dispositions, et nous les appelons à coopérer avec le Groupe d'experts en fournissant des informations précises et temps voulu et en répondant à leurs communications.

En outre, nous continuons de demander instamment au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au Groupe d'experts et à d'autres organismes compétents de sensibiliser les Haïtiens et les habitants de la région aux dispositions du régime.

Enfin, le groupe A3+1 exhorte une nouvelle fois la communauté internationale à renforcer son appui à la Police nationale d'Haïti et aux forces armées haïtiennes, là où cela est nécessaire, afin qu'elles puissent répondre aux attentes exprimées dans cette résolution et dans d'autres résolutions pertinentes. Nous restons pleinement attachés à la cause haïtienne et sommes déterminés à faire en sorte qu'Haïti émerge de ce sombre nuage d'instabilité.

**M. Paulsen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la participation du représentant d'Haïti à la séance d'aujourd'hui.

Le Danemark a voté pour la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité visant à renouveler le régime de sanctions de l'ONU contre Haïti et le mandat du Groupe d'experts sur Haïti (résolution 2794 (2025)). Nous remercions les corédacteurs, le Panama et les États-Unis, de leurs efforts sur cette résolution.

Nous nous félicitons de l'ajout des noms de nouvelles personnes à la liste des sanctions de l'ONU. Le Danemark appuie fermement le recours à des sanctions ciblées contre Haïti. Il s'agit d'outils essentiels dont dispose le Conseil pour viser les personnes et les entités qui sont complices d'actions menaçant la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti ou qui se sont livrées à telles actions. L'application intégrale de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU contre Haïti afin d'endiguer les flux illicites d'armes et de munitions doit être une priorité. Nous espérons que l'embargo sur les armes sera mieux respecté, faute de quoi Haïti restera pris dans une spirale de violence et d'insécurité.

Le Danemark regrette vivement que cette résolution omette des références cruciales à la violence sexuelle et fondée sur le genre. À la lumière des violations généralisées des droits humains en Haïti, qui ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les enfants, nous estimons qu'il est très important de mettre en exergue le crime de violence sexuelle et fondée sur le genre dans le régime de sanctions de l'ONU. La violence sexuelle et fondée sur le genre doit être considérée comme un paramètre important pour le Conseil lorsqu'il examine la situation en Haïti. Il importe qu'elle soit prise en compte lorsque le Conseil réexamine ses mesures relatives au régime des sanctions. L'emploi du seul terme « violence sexuelle » et l'omission du terme « genre » empêchent l'application du principe de responsabilité pour d'autres violations fréquentes commises contre les femmes, les filles et les personnes LGBTQI+ en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

La communauté internationale doit se tenir aux côtés d'Haïti. Nous devons accroître notre appui à la sécurité et aux efforts humanitaires pour mettre Haïti sur la voie d'une paix et d'une sécurité durables.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de cette résolution (résolution 2794 (2025)), qui renouvelle pour un an le mandat du régime de sanctions concernant Haïti. Nous remercions les corédacteurs de leurs efforts et je saisiss cette occasion pour féliciter le Guyana d'avoir rempli consciencieusement son mandat de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Mes remerciements vont également au Comité et au Groupe d'experts sur Haïti pour leurs travaux.

Le régime de sanctions du Conseil de sécurité visant les gangs haïtiens est une mesure cruciale pour juguler la criminalité violente et améliorer la situation en matière de sécurité en Haïti. Au cours des trois dernières années, les membres du Conseil se sont efforcés d'améliorer le régime des sanctions, notamment en renforçant continuellement les mesures d'embargo sur les armes. À l'heure actuelle, la violence des gangs reste endémique en Haïti. L'afflux d'armes illégales n'a pas encore été endigué. Le risque de prolifération des armes ne cesse d'augmenter et la situation en matière de sécurité sur le terrain se complique de jour en jour. Les efforts visant à appliquer réellement et efficacement l'embargo sur les armes et à renforcer le contrôle et la surveillance des armes et des munitions se heurtent à de nombreuses difficultés et à de nombreux défis.

Grâce aux efforts de la Chine et d'autres membres du Conseil, la résolution qui vient d'être adoptée demande aux États Membres de prendre des mesures efficaces pour renforcer les contrôles frontaliers, prévenir le trafic d'armements, aider les autorités haïtiennes à améliorer la surveillance des armes et des munitions, et rendre compte au Comité des sanctions et à son groupe d'experts des progrès réalisés en termes d'application. Nous espérons que toutes les parties, en particulier le pays qui est la principale source d'armes et de munitions illégales en Haïti, mettront en œuvre les mesures susmentionnées en prenant des mesures concrètes.

En même temps, il est regrettable que la résolution ne formule pas, comme l'ont demandé certains membres du Conseil de sécurité, des dispositions plus détaillées et vérifiables sur la manière dont la force de sécurité extérieure et les autorités haïtiennes renforceront les activités de surveillance en ce qui concerne les armes et les munitions. Nous appelons les parties concernées à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités envers le peuple haïtien et la communauté internationale et à appliquer les sanctions avec la plus grande rigueur. À cette fin, le Comité des sanctions et le Groupe d'experts doivent intensifier leurs efforts de surveillance.

La Chine se félicite de la mise à jour de la liste des sanctions prévue par la résolution. Nous sommes prêts à œuvrer en étroite collaboration avec les membres du Conseil pour continuer de faire avancer les activités d'inscription sur la liste des sanctions afin d'exercer un effet dissuasif puissant sur les gangs.

Le régime de sanctions n'est qu'un des outils permettant de faire face à la crise en Haïti. Le règlement des nombreuses crises qui sévissent en Haïti nécessite une approche intégrée et dépend en fin de compte des efforts déployés par le pays lui-même. Tous les partis politiques et factions en Haïti doivent renforcer leur unité, faire preuve de responsabilité, promouvoir efficacement le processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens et s'engager véritablement en faveur de la stabilité et du développement du pays. La Chine est prête à continuer de travailler avec la communauté internationale et de jouer un rôle constructif pour permettre à Haïti de sortir de la crise et de parvenir rapidement à l'indépendance et à l'autosuffisance.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent d'Haïti à la séance d'aujourd'hui. Le Pakistan remercie les délégations des États-Unis et du Panama de leur travail sur la résolution (résolution 2794 (2025)). Nous apprécions la souplesse dont ils ont fait preuve pour tenir compte des points de vue et des préoccupations des différentes délégations, en maintenant le consensus traditionnel sur cette résolution.

Le Pakistan considère les sanctions de l'ONU comme un moyen de parvenir à une fin. Les sanctions, lorsqu'elles sont nécessaires et appliquées judicieusement, peuvent permettre de lutter contre les menaces à la paix en visant les personnes et les entités délinquantes, tout en épargnant la population en général des conséquences négatives. De même, nous pensons que le régime de sanctions prévu par la résolution 2653 (2022) peut contribuer à redresser la situation en Haïti. Notre vote

pour aujourd’hui est le reflet de notre attachement et de notre appui à un retour à la normale en Haïti et aux efforts collectifs de la communauté internationale visant à restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Le Pakistan a participé de manière constructive au processus de négociation de cette résolution. Nous remercions les corédacteurs d’avoir accepté de rétablir le libellé de la résolution 2752 (2024), notamment en ce qui concerne les garanties d’une procédure régulière et le mécanisme du point focal. Au cours des négociations, nous avons insisté sur la nécessité d’une résolution consensuelle en raison de notre position de principe selon laquelle le consensus contribue à légitimer les mesures de sanctions, ce qui favorise leur application effective. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de l’adoption à l’unanimité de la résolution.

Reconnaissant, entre autres, l’importance et la nécessité de maîtriser la prolifération des armes légères et des munitions en Haïti, le Pakistan appuie l’appel contenu dans la résolution visant à renforcer l’application de l’embargo sur les armes, notamment au moyen d’une collaboration accrue entre les autorités haïtiennes et les pays concernés de la région.

Je saisirai cette occasion pour réaffirmer l’appui du Pakistan aux activités du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et à ceux de son groupe d’experts. Nous poursuivrons notre coopération constructive avec le Comité dans ses travaux, dirigés avec compétence par le Guyana, et jouerons notre rôle dans la promotion d’un processus de prise de décisions plus rapide et fondé sur des preuves. Pour terminer, nous redisons notre ferme appui à la souveraineté et à l’intégrité territoriale d’Haïti, ainsi qu’aux choix politiques souverains faits par ce pays pour surmonter ses difficultés actuelles.

**M. Burkelje** (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie remercie le Panama et les États-Unis, corédacteurs sur ce dossier, de leurs efforts pour faciliter le renouvellement du régime de sanctions concernant Haïti.

Nous avons voté pour cette résolution (résolution 2794 (2025)) afin de continuer d’accompagner le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Le Conseil doit tirer le plein parti de tous les outils disponibles pour contrecarrer la capacité des bandes armées d’étendre leur contrôle territorial et d’infliger de graves atteintes aux droits humains de la population haïtienne. Nous nous félicitons donc que la résolution d’aujourd’hui ait été adoptée et que les sanctions s’appliquent à deux personnes de plus, qui dirigent et appuient des gangs armés en Haïti.

Dans un contexte où la violence et la brutalité des gangs atteignent des niveaux sans précédent, la situation en Haïti reste extrêmement préoccupante. Meurtres, violences sexuelles et fondées sur le genre, faim et déplacements ne sont que quelques-unes des nombreuses facettes du cycle dévastateur de souffrances subies par la population haïtienne. D’après le dernier rapport du Secrétaire général, que le Conseil examinera dans quelques jours, ce sont les femmes et les enfants qui continuent de subir l’essentiel de ces souffrances. À cet égard, nous regrettons qu’aucune référence n’ait été faite aux violences fondées sur le genre dans le texte de la résolution et nous encourageons vivement les rédacteurs à tenir compte de ce problème pour le prochain renouvellement.

L’adoption de la résolution d’aujourd’hui n’est pas une fin en soi, mais elle franchit une étape importante dont nous devons continuer de tirer parti. Le Conseil doit poursuivre ses efforts pour améliorer la situation, sur les plans humanitaire et des droits humains, et le contexte politique et sécuritaire en Haïti. Dans ce cadre, nous réaffirmons notre solidarité indéfectible avec le peuple haïtien, dont les intérêts supérieurs continueront de guider l’action future du Conseil.

**M. Stamatikos** (Grèce) (*parle en anglais*) : Nous saluons la participation du Représentant permanent d'Haïti à notre séance.

La Grèce salue l'adoption de cette résolution (résolution 2794 (2025)) et remercie de leur travail les corédacteurs sur ce dossier, le Panama et les États-Unis. La Grèce a voté pour la résolution, compte tenu de l'urgence des conditions de sécurité en Haïti, où la violence des gangs ne faiblit pas. Nous sommes convaincus que le régime de sanctions, s'il est pleinement appliqué, peut contribuer notamment à endiguer les activités criminelles des gangs et à éliminer la corruption et l'impunité. Nous nous félicitons que les dispositions de la résolution concernant l'embargo sur les armes aient été renforcées. Nous estimons aussi que les dispositions relatives aux garanties d'une procédure régulière et aux procédures de radiation, notamment s'agissant du mandat du Point focal pour les demandes de radiation, sont des éléments importants. Dans le même temps, nous regrettons que les références aux violences fondées sur le genre aient été omises de la résolution, en particulier au titre des critères de référence pour examiner l'opportunité des mesures de sanction. Nous appelons toutes les parties prenantes à la nouvelle architecture de sécurité en Haïti, y compris le Gouvernement, les organisations internationales, les États Membres, la Force de répression des gangs, le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, à continuer de se coordonner en vue d'appliquer intégralement le régime de sanctions.

Pour terminer, la Grèce reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil de sécurité sur le dossier haïtien.

**M. Dharmadhikari** (France) : La France remercie le Panama et les États-Unis de leurs efforts en vue de l'adoption de cette résolution (résolution 2794 (2025)).

La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2794 (2025) permettant de renouveler le régime de sanctions en Haïti pour un an. Ce régime de sanctions constitue un outil essentiel du Conseil pour contribuer au rétablissement de la stabilité dans le pays, en participant à la lutte contre les gangs et contre le trafic d'armes et de munitions qui les alimente.

La France plaide de longue date pour l'ajout de nouveaux individus à la liste de sanctions, non seulement des chefs de gangs, mais aussi des responsables politiques et économiques qui leur apportent soutien et financement. La France se félicite à cet égard de l'ajout d'une annexe à cette résolution, inscrivant deux individus à la liste de sanctions, tout en regrettant que davantage n'aient pu être désignés. La France continuera de plaider pour de nouvelles désignations de façon à soutenir les efforts des autorités haïtiennes en vue de rétablir la paix et la sécurité. Il leur appartient désormais d'appliquer pleinement ces sanctions en Haïti.

Enfin, la France rappelle que les femmes et les filles d'Haïti continuent d'être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, que commettent les gangs. Nous regrettons que la résolution ne comporte pas de mention explicite de cette question, à l'heure où ces violations des droits de l'homme devraient au contraire être prises en compte dans l'évaluation de la situation en Haïti.

**Mme MacNaughtan** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la participation du Représentant permanent d'Haïti à notre séance.

Le Royaume-Uni condamne sans réserve la violence qui continue de saper les efforts déployés pour rétablir un régime démocratique en Haïti. Nous restons déterminés à utiliser les sanctions de l'ONU pour maintenir la pression sur ceux qui s'emploient à déstabiliser Haïti. Nous nous félicitons de cette prorogation et remercions les États-Unis et le Panama de leurs efforts.

Il est crucial que le Conseil reste pleinement au fait de l'ampleur et de la nature des violences perpétrées en Haïti, notamment des informations alarmantes faisant

état de violences sexuelles et fondées sur le genre généralisées. Le fait de prendre pour cible les femmes et les filles d'Haïti en raison de leur genre est inacceptable. Citons notamment les mariages forcés, le harcèlement, les agressions, le travail forcé et diverses formes de traite, l'enlèvement et la violence sexuelle. Les sanctions restent un outil essentiel pour lutter contre l'insécurité en Haïti et soulager les souffrances du peuple haïtien. Nous continuerons de travailler avec tous les membres du Conseil dans ce sens.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a appuyé la résolution rédigée par les États-Unis et le Panama pour proroger le régime de sanctions concernant Haïti (résolution 2794 (2025)). Nous remercions les rédacteurs d'avoir peaufiné le document et d'avoir pris en compte nos préoccupations concernant les inscriptions sur la liste. Nous abordons de manière pondérée les sanctions du Conseil, dont nous estimons qu'elles sont un outil très puissant qui doit être employé de manière ciblée et proportionnée aux menaces en présence. Dans le contexte haïtien, l'importance d'un strict respect de l'embargo sur les armes ne fait aucun doute. Cette responsabilité incombe avant tout aux États à partir desquels des armes illégales continuent d'affluer sur l'île de manière incontrôlée.

En ce qui concerne les sanctions ciblées, nous ne nous opposons pas à ce qu'elles soient imposées à des criminels notoires. Dans le même temps, nous continuons de dire que les mesures restrictives internationales ne doivent pas servir à modifier radicalement le paysage politique haïtien. Dans ce sens, il convient d'éviter d'inscrire sur les listes des personnes appelées à jouer un rôle dans la vie politique du pays à un stade ultérieur, en particulier durant une période de transition aussi fragile que celle que le pays traverse actuellement. Nous estimons que l'élargissement de cette liste de sanctions, ou d'autres, doit passer par un mécanisme décisionnel spécial et consensuel au sein des comités compétents.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

**M. Pierre** (Haïti) : Je salue la Fédération de Russie, Présidente du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, et vous souhaitez à vous, Monsieur le Président, plein succès dans l'exercice de vos fonctions pour le reste de votre mandat. Ma délégation voudrait féliciter et remercier les membres du Conseil d'avoir adopté par consensus cette résolution qui renouvelle le régime de sanctions concernant Haïti (résolution 2794 (2025)). Je remercie également les porte-plumes pour Haïti que sont les États-Unis et le Panama de leurs efforts inlassables pour faire avancer le dossier d'Haïti.

Le Gouvernement haïtien accorde une attention spéciale au travail du Comité des sanctions et du Groupe d'experts du Conseil de sécurité créés par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, pour leur coordination avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité, aujourd'hui devenue la Force de répression des gangs. Il est à espérer que leurs efforts conjoints, ajoutés à ceux de la République d'Haïti, aideront à mieux comprendre les liens complexes qui existent entre les gangs, les trafiquants d'armes et le financement des activités criminelles, permettant ainsi de démanteler les réseaux qui soutiennent ces activités.

Haïti estime que le régime de sanctions pourrait être un instrument efficace de dissuasion et de justice, s'il est bien appliqué et respecté par tous les États Membres. Il permet de cibler et de combattre ceux qui alimentent la violence, tout en brisant les

réseaux économiques et politiques qui soutiennent les gangs armés. C'est pourquoi le Gouvernement haïtien appuie la reconduction, pour une période supplémentaire d'un an, des mesures relatives à l'interdiction de voyager, au gel des avoirs et à l'embargo sur les armes, telles qu'énoncées dans les résolutions antérieures.

Haïti réaffirme son engagement à coopérer avec le Comité 2653 et le Groupe d'experts, notamment pour le partage d'informations, la vérification des entités sanctionnées et la mise en œuvre des décisions du Conseil. Elle salue également les dispositions de la résolution qui encouragent la coordination régionale et la tenue de séances conjointes d'information entre le Comité, les organismes onusiens et les pays de la région, afin de les sensibiliser aux itinéraires d'approvisionnement illicite et de promouvoir une approche collective et holistique contre le trafic d'armes.

Ce régime de sanctions constitue un pilier complémentaire à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, autorisée par la résolution 2699 (2023), et récemment transformée en Force de répression des gangs par la résolution 2793 (2025). Ces deux mécanismes visent à restaurer la sécurité publique, à consolider l'état de droit et à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections.

Certes, au regard de la situation actuelle, le bilan demeure mitigé. Les gangs continuent d'être régulièrement approvisionnés en armes lourdes et en munitions provenant de l'extérieur. Nous lançons donc un appel pressant à chaque État, et particulièrement aux États voisins d'Haïti, pour qu'ils fassent preuve de la plus grande vigilance dans le contrôle des transferts d'armes, de munitions et de matériels connexes, et qu'ils coopèrent vraiment avec le Comité des sanctions et son Groupe d'experts pour garantir une application réelle et transparente des mesures adoptées.

Haïti prend note de la liste des noms de personnes figurant en annexe à la résolution et désignées par le Comité de sanctions. Ces cas seront traités conformément aux dispositions de la législation en vigueur en Haïti.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans saluer le travail du Guyana à la présidence du Comité de sanctions. L'année prochaine, on aura probablement un autre pays à la tête du Comité, mais le Guyana a fait un travail que nous estimons beaucoup.

*La séance est levée à 15 h 35.*